

COLLOQUE

SCIENCE DU DROIT ET DROITS FONDAMENTAUX



14 & 15

OCTOBRE

2026



GRAND AMPHITHÉÂTRE - PALAIS HIRSCH
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2



INSCRIPTION

TRANS
VERS
unité de
recherche
en droit
TALES

— université
— Lumière
— Lyon 2

FACULTÉ DE DROIT
JULIE-VICTOIRE
DAUBIÉ

UNIVERSITÉ
TOULOUSE 1
CAPITOLE

INSTITUT
MAURICE
HAURIOU



12h45 Accueil des participants**13h Allocutions de bienvenue**

Adrien Bascoulergue · Doyen de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié
Valérie Goesel-Le Bihan · Directrice de Transversales, unité de recherche en droit
Nicolas Sild · Directeur de l'Institut Maurice Hauriou

13h20 Propos introductifs des organisateurs

Xavier Souvignet · Professeur de droit public, Université Lumière Lyon 2
Maria Elissa Makhoulouf · ATER en droit public, Université Lumière Lyon 2
Marie Glinel · Maître de conférences en droit public, Université Lumière Lyon 2

14h Conférence inaugurale

Droit, science du droit et sciences sociales
Bernard Lahire · Directeur de recherche CNRS, Centre Max Weber/ENS Lyon

15h PAUSE CAFÉ · 15 MIN**15h15 AXE 1****État des lieux de la théorisation des droits fondamentaux**

PRÉSIDENCE : **Valérie Goesel-Le Bihan**, Professeure de droit public, Université Lumière Lyon 2

Heurs et malheurs d'une dogmatique juridique des droits et libertés

Xavier Dupré de Boulois · Professeur de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les droits fondamentaux comme complexes de normes : une relecture de W. N. Hohfeld

Cédric Rouilhac · Maître de conférences en droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Les droits fondamentaux : entre centralité normative et indétermination conceptuelle

Alexandre Neviaski · Doctorant en droit public, École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Pourquoi une théorie analytique des droits et libertés ?

Véronique Champeil-Desplats · Professeure de droit public, Université Paris Nanterre

L'analyse juridique scientifique des droits et libertés fondamentaux peut-elle réellement, comme l'accrédite une idée reçue académique, se passer d'une philosophie des droits de l'homme ? Identifier et penser scientifiquement les contenus en devenir de cette philosophie : enjeux et méthodes épistémologiques d'une articulation

Régis Ponsard · Professeur de droit public, Université de Reims Champagne-Ardenne

16h45 PAUSE CAFÉ · 15 MIN**17h AXE 2 · TABLE RONDE****Le dévoilement théorique dans les discours sur les droits fondamentaux**

PRÉSIDENCE : **Xavier Souvignet**, Professeur de droit public, Université Lumière Lyon 2

Xavier Bioy · Professeur de droit public, Université Toulouse Capitole

Véronique Champeil-Desplats · Professeure de droit public, Université Paris Nanterre

Michel Levinet · Professeur honoraire de droit public, Université de Montpellier

Régis Ponsard · Professeur de droit public, Université de Reims Champagne-Ardenne

9h **AXE 3** **L'influence de la structure académique en France sur les discours relatifs aux droits fondamentaux**

PRÉSIDENCE : Nicolas Sild, *Professeur de droit public, Université Toulouse Capitole*

Quelle autonomie disciplinaire et scientifique de la doctrine des droits fondamentaux ?

Sacha Sydoryk · *Maître de conférences en droit public, Université de Picardie Jules Verne*

Les obstacles à la connaissance des droits fondamentaux propres à la doctrine privatiste

Victoria Fourment · *Maître de conférences en droit privé, Université Lumière Lyon 2*

Les apories du discours doctrinal sur l'universalité du droit de la Convention européenne des droits de l'homme

Mustapha Afroukh · *Maître de conférences HDR en droit public, Université de Montpellier*

Pour une théorie publiciste des droits fondamentaux

Maude Vidal · *Doctorante en droit public, École des hautes études en sciences sociales (EHESS)*

10h30 PAUSE CAFÉ · 15 MIN

10h45 **AXE 4** **La performativité des discours relatifs aux droits fondamentaux**

PRÉSIDENCE : Maria Elissa Makhlouf, *ATER en droit public, Université Lumière Lyon 2*

La performativité savante des droits fondamentaux

Ludovic Benezech · *Maître de conférences en droit public, Université Clermont Auvergne*

Les droits fondamentaux, vilains petits canards performatifs

Elena Mascarenhas · *Doctorante en droit privé, Université Lumière Lyon 2*

Nommer pour protéger : droits fondamentaux et fabrication juridique de la victime. À partir de l'usage par la Cour européenne des droits de l'homme de la victimisation secondaire

Anne-Blandine Caire · *Professeure de droit privé, Université Clermont Auvergne*

Titre à préciser

Stéphanie Hennette-Vauchez · *Professeure de droit public, Université Paris Nanterre*

12h15 PAUSE DÉJEUNER · 1 H

13h15 **AXE 5** **La distance du chercheur vis-à-vis des droits fondamentaux**

PRÉSIDENCE : Marie Glinel, *Maître de conférences en droit public, Université Lumière Lyon 2*

Bioéthique et droits fondamentaux : un croisement révélateur de l'indispensable désacralisation de l'objectivité

Élise Roumeau · *Maître de conférences en droit privé, Université Grenoble Alpes*

De la nécessité pour l'enseignant-chercheur de « se situer » ni trop près, ni trop loin de la Cour européenne des droits de l'homme

Aurélia Schahmaneche · *Professeure de droit public, Université Lumière Lyon 2*

DÉBAT **Bertrand Mathieu** · *Professeur émérite de droit public, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Benjamin Moron-Puech · *Professeur de droit privé, Université Lumière Lyon 2*

14h45 PAUSE CAFÉ · 15 MIN

15h **Propos conclusifs**

Olivier Jouanjan · *Professeur de droit public, Université Paris-Panthéon-Assas*

LE COLLOQUE

Depuis la fin des années 1990, en dépit d'un jurislature très discret, la notion de « droits fondamentaux » s'est installée au cœur des discours sur le droit en France. Popularisés à la suite de la « révolution Favoreu » et consolidés par l'eupéanisation des sources, les droits fondamentaux forment aujourd'hui un champ structurant de l'enseignement et de la recherche.

Pourtant, ce succès s'accompagne d'un sentiment de saturation : la multiplication des références doctrinales s'est-elle vraiment traduite par un approfondissement du savoir juridique, ou seulement par une valorisation discursive sans réelle consistance théorique ?

Partant de ce paradoxe, ce colloque interroge les conditions de possibilité d'une science des droits fondamentaux, en opérant un passage du *réflexe* à la *réflexivité* : penser les rapports que la doctrine entretient avec un objet saturé de valeurs, interroger les mots qu'elle emploie, les concepts qu'elle construit, les catégories qu'elle mobilise, les présupposés qu'elle véhicule.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

Xavier Souvignet · Professeur de droit public, Université Lumière Lyon 2

Marie Glinel · Maître de conférences en droit public, Université Lumière Lyon 2

Maria Elissa Makhlouf · ATER en droit public, Université Lumière Lyon 2